OGM ou CCB ?

par **Jean-Pierre Berlan** et **Richard Lewontin**

Les organismes génétiquement modifiés sont, en réalité, des clones chimériques brevetés. Les mots contribuent à définir la réalité. Lorsque des intérêts considérables sont en jeu, ils sont rarement neutres et objectifs. Ils créent plutôt la confusion, égarent la réflexion, empêchent de penser la réalité. Les utiliser sans les passer au feu de la critique, c'est faire preuve du même discernement que les lévriers lancés à la poursuite d'un leurre en peau de lapin.

Les organismes génétiquement modifiés ou OGM illustrent cette corruption du langage : ce sont, en réalité, des clones chimériques brevetés (CCB). Un clone - à distinguer d'un individu ou d'une plante clonés - est une population d'organismes génétiquement identiques. Les "variétés" modernes de blé, d'orge, de colza, de maïs, de tomates, etc., sont constituées de plantes (ou de génotypes) identiques ou presque. Ce sont des clones.

Rien de nouveau : depuis deux siècles, le sélectionneur s'efforce de remplacer des variétés - selon tout dictionnaire, le caractère de ce qui est varié - par un modèle (un génotype) unique. Pour faire cette opération, il doit produire ce génotype unique en autant d'exemplaires que nécessaire. Il doit le cloner.

En 1836, John Le Couteur codifie la pratique de ses collègues gentilshommes agriculteurs qui avaient observé que les plantes de blé, d'orge, d'avoine conservent leurs caractères individuels d'une génération à la suivante. D'où l'idée "d'isoler" les plantes les plus prometteuses au sein des variétés cultivées, de les cultiver individuellement pour les reproduire et les multiplier (les cloner) et remplacer la variété par le meilleur clone que l'on en a extrait. Depuis deux siècles, la sélection cherche à : extraire des clones des variétés ; remplacer la variété par le meilleur clone extrait. Le Couteur, esprit précis, avait utilisé un terme distinguant ses "pure sorts", obtenus, écrit-il, à "partir d'un seul grain ou d'un seul épi", des variétés cultivées jusque-là. Mais nous appelons, nous, "variétés" ces clones - l'exact opposé ! Ce qui crée une immense confusion.

Dolly - l'extension du clonage aux mammifères - montre que l'uniformité est un idéal implicite auquel les biologistes doivent soumettre la diversité du vivant. C'est la négation de la biologie. La photographie d'un troupeau de vaches clonées fournie par l'INRA, illustrant l'article consacré à "La recherche agronomique et ses avenirs" (Le Monde du 12 novembre 2003), est à la fois révélatrice et consternante.

Trois raisons expliquent cette dévotion au clonage. Les gentilshommes agriculteurs anglais - les fermiers ricardiens - appliquent au vivant les principes d'homogénéité et de stabilité des produits de la révolution industrielle. Logiquement, leur méthode est irréfutable. Biologiquement, c'est une autre affaire, mais ce n'est que récemment que les biologistes ont pris à nouveau conscience du caractère mortifère de la monoculture et de l'uniformité industrielles et du rôle vital de la biodiversité.

Enfin, à la différence d'une variété, un clone se prête au droit de propriété. Une variété, parce qu'elle est hétérogène et en constante évolution, ne peut faire l'objet d'un droit de propriété. Un clone est homogène et stable. Cette sorte de mort-vivant peut donc être décrit minutieusement pour le distinguer des autres clones. La distinction, l'homogénéité, la stabilité (DHS) fondent la protection du sélectionneur par le certificat d'obtention variétale qui le protège du "piratage" de ses "variétés" par ses concurrents. Mais la pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté, va de soi, et une "variété" protégée est disponible pour poursuivre la sélection.
Au début du XXe siècle, la redécouverte des lois de Mendel permet d'appliquer aussitôt au maïs la méthode de clonage de Le Couteur. Tout l'intérêt en est pour le sélectionneur : le maïs est une plante qui ne conserve pas ses caractères individuels d'une génération à la suivante. Un clone perd donc dans le champ du paysan les caractères qui avaient incité

à en acheter les semences. C'est le premier Terminator, ce terme désignant les multiples méthodes, biologiques, réglementaires, légales, qui visent, en quelque sorte, à stériliser le grain récolté. Ce qu'il fallait mystifier.

Les généticiens ont appelé ces clones captifs "variétés hybrides". Double tromperie : il s'agit de clones ; les plantes de ces clones sont extraites au hasard des variétés et, par conséquent, ne sont ni plus ni moins hybrides que n'importe quelle plante de la variété. L'adjectif "hybride" détourne l'attention de la réalité de l'expropriation vers les mystères scientifiques, toujours aussi insondables, de l'hybridité. On le comprend : les semences de variétés libres coûteraient l'équivalent de 15 kg de maïs par hectare, plus quelques frais de préparation. Celles de clones captifs coûtent l'équivalent de 15 à 18 quintaux par hectare, 100 fois plus, pour rien qui n'aurait pu être obtenu plus rapidement.

Rapporté aux 3,5 millions d'hectares de maïs cultivés en France, ce surcoût représente le budget de l'INRA. Ainsi, améliorer le maïs exigerait qu'il ne puisse se reproduire dans le champ du paysan. Qui peut croire en une théorie aussi "panglossienne", sinon des généticiens sous influence, coupés de l'agronomie et de la vie, prisonniers de leur langage et de leur ésotérisme disciplinaire ?
Le clonage des mammifères a pourtant un intérêt, celui de rendre évidente la destruction brutale et irréversible de la biodiversité. Quand prendrons-nous conscience qu'il en est de même pour les plantes ? Ainsi les OGM cultivés sont-ils des clones. Les deux adjectifs suivants exigent peu de commentaires.

Chimérique : ces clones sont des assemblages de gènes en provenance d'ordres, de règnes, d'espèces différents - par conséquent, des chimères. C'est le terme scientifique utilisé au début des premières manipulations. Mais ces chimères génétiques étant peu appétissantes, les scientifiques ont sacrifié la précision du vocabulaire à la promotion.

Ces chimères sont devenues des OGM : un saut technique dans l'inconnu a été ainsi transformé, miracle sémantique aidant, en une continuité rassurante : l'"humanité" - en réalité, les fabricants d'agrotoxiques et leurs biotechniciens - poursuivrait par des méthodes plus précises et fiables ce qu'elle fait depuis les débuts de la domestication !

Ces clones chimériques sont brevetés. Le brevet permet de séparer légalement la production, qui reste entre les mains des agriculteurs, de la reproduction, qui devient le privilège d'un cartel de fabricants d'agrotoxiques. Les êtres vivants doivent cesser de faire une concurrence déloyale aux semenciers sélectionneurs..., qui sont aussi les fabricants d'agrotoxiques.

Ainsi, au nom du libéralisme, la directive européenne 98/44 de "brevetabilité des inventions biotechnologiques" nous ramène-t-elle aux XVIIe et XVIIIe siècles, lorsque les rois accordaient des privilèges à des groupes de marchands. Mais jamais les rois n'auraient osé accorder un privilège sur la reproduction des êtres vivants. C'est pourtant ce que fait l'Union européenne, qui singe en cela les Etats-Unis, mais sans franchir le pas logique suivant : à quand la directive de la "police génétique pour faire respecter le privilège sur la reproduction des êtres vivants" ?

Tout esprit raisonnable refuserait de confier son avenir biologique aux fabricants d'agrotoxiques, même lorsqu'ils se déguisent en "industriels des sciences de la vie".

Ces chimères génétiques brevetées ferment ainsi de façon irréversible le mouvement historique désastreux d'industrialisation et de privatisation du vivant.

Jean-Pierre Berlan est directeur de recherche à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique).

Richard Lewontin est professeur de génétique des populations à l'université Harvard (Cambridge, Massachusetts).